



Règlement Intérieur de l'Action Jeunes Accueils de Loisirs Adolescents

I. FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTS ACCUEILS PROPOSES :

➤ Accueil de loisirs vacances adolescents :

Ouvertures : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis après-midi à la **salle de sport en face du collège de Pouilley les Vignes**. Ouvert à toutes les vacances scolaires sauf fermeture pendant les fêtes de fin d'année et trois semaines l'été. **Un ramassage en minibus** est mis à disposition à l'aller et au retour pour les adolescents du territoire (La Grosse-Aige, Serre les Sapins, Franois, Champvans, Champagney). Pensez à réserver la navette au moment de l'inscription.

Inscriptions : programme disponible au collège, au bureau de Familles Rurales ou en téléchargement libre sur notre site internet. Pensez à vous inscrire au moins une semaine avant le début de l'accueil de loisirs afin d'optimiser l'organisation des animations et l'encadrement des jeunes. Nous organisons parfois des sorties à la journée, ou même des soirées, dans ce cas les horaires seront précisés sur le programme d'activités.

Horaires : de 13h30 à 18h.

Transport : navette Familles Rurales gratuite sur réservation. Nous contacter pour plus d'informations.

Animations : sorties ou interventions une fois par semaine, annoncées en début d'accueil, veillées, mini-séjours à thème (sports d'hiver, nature, ...). Deux séjours de vacances avec hébergement ont lieu en juillet et en août, mais également des jeux, des activités sportives, etc...

➤ Accueil de loisirs vendredis adolescents :

Ouvertures : tous les vendredis (période scolaire)

Inscriptions : programme disponible au collège, au bureau de Familles Rurales ou en téléchargement libre sur notre site internet.

Horaires : de 18h à 21h.

Animations : selon une programmation, mise en place de projets, de sorties sportives et culturelles, de soirées à thèmes...

Accueil de loisirs mercredis adolescents :

Ouvertures : tous les mercredis (période scolaire)

Inscriptions : programme disponible au collège, aux mairies des communes conventionnées, au bureau de Familles Rurales ou en téléchargement libre sur notre site internet.

Horaires : de 14h00 à 18h00 en accueil libre (les viennent et repartent librement, s'ils y sont autorisés)

Animations : une salle est à la disposition des jeunes sous la surveillance d'un animateur. Ils peuvent faire des jeux, les activités de leur choix, se reposer, se retrouver entre amis, faire leurs devoirs ou construire des projets. Pas de programmation établie.

II. PRECISIONS DE FONCTIONNEMENT :

Assurance : Comme pour les activités scolaires, il est important d'être assuré en responsabilité civile et individuelle accident pour les activités extrascolaires. Cette assurance civile protège votre enfant sur les dommages qu'il pourrait causer à autrui et l'assurance individuelle accident le protège s'il est victime d'un accident sans que la responsabilité d'un tiers ne soit engagée.

Prise de médicaments : une ordonnance est obligatoire pour toute prise de médicaments, y compris pour le paracétamol en cas de maux de tête. Les médicaments et l'ordonnance seront remis en mains propres par le parent à un responsable de la structure. Si ces conditions ne sont pas respectées, les médicaments ne seront pas administrés à l'enfant.

Départ anticipé : Les adolescents ne sont pas autorisés à quitter l'accueil en dehors des horaires prévus SAUF sur l'accueil libre du mercredi, si vous l'y autorisez. Dans certaines circonstances particulières et exceptionnelles, un départ anticipé peut être envisagé dans les conditions requises par le directeur de l'accueil (récupération de responsabilité écrite, non dérangement du fonctionnement...).

Exclusion : La direction, sous couvert des responsables de l'association, se réserve le droit d'exclure de l'accueil tout enfant ayant manqué aux règles élémentaires de fonctionnement de l'accueil de loisirs.

III. COMMENT S'INSCRIRE ?

➤ **Conditions :**

Etre **adhérent** à FAMILLES RURALES (carte familiale : 18 €).

Avoir rempli le **dossier d'inscription** de l'adolescent (Fiche famille, fiche individuelle, attestation de responsabilité civile et photocopie des vaccins à jour)

Avoir pris connaissance de ce règlement et nous **retourner le coupon rempli**.

Etre **âgé d'au moins 11 ans** (être au moins scolarisé en 6^{ème} pour séjour de juillet).

➤ **Modalités d'inscription :**

Toute inscription ou désinscription devra être confirmée par écrit au plus tard 24h avant sa venue par les moyens suivant :

- **par écrit**, inscription déposée directement à l'accueil ou dans la boîte aux lettres,

- directement à **Familles Rurales de Pouilley-les-vignes**

- **par mail** à cette adresse : i.bouy@famillesrurales-pouilleylesignes.fr

En cas d'urgence, vous pouvez nous joindre directement par téléphone au 03 81 60 21 11 ou laisser un message, ou au 07.68.78.40.26 si le groupe est en sortie.

Il vous est possible de modifier l'inscription de votre enfant (annulation ou ajout), pour cela, merci de prévenir directement le responsable du secteur jeunes au plus tard la veille, notamment en cas de sortie. Toute absence non informée au plus tard la veille de l'accueil auprès de la responsable (après une inscription validée) est susceptible d'être facturée.

Pour l'ensemble de nos accueils, toute inscription non annulée selon les conditions ci-dessus fera l'objet d'une facturation, et ce quel que soit le motif d'absence de l'enfant.

MEME SI NOUS ENCOURAGEONS LES JEUNES A L'AUTONOMIE, LES INSCRIPTIONS ET DESINSCRIPTIONS RESTENT SOUS LA SEULE RESPONSABILITE DES FAMILLES.

IV. FACTURATION :

Les **factures** sont **distribuées chaque mois (pour les séjours également)**. Vous pouvez les recevoir par mail, si vous cochez la case sur la fiche d'inscription.

La **facture** devra être **réglée sous quinzaine** par virement bancaire (nous acceptons également les chèques, chèques vacances et chèque CESU). Aucun changement ne sera effectué sur les factures au-delà de 3 mois, veuillez à nous informer de tous changements de situation dans ces délais.

Les Aides aux Temps Libres CAF, ou de comités d'entreprises sont acceptées sont déduites directement de vos factures. Il est impératif de nous fournir les documents dès le début d'année.

En cas d'impayés réguliers et si aucune autre solution n'est trouvée avec la famille, l'association se réserve le droit de **refuser l'inscription d'un jeune et de solliciter les services contentieux**.

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer votre numéro d'allocataire au moment de l'inscription. En cas de refus, nous serions dans l'obligation d'appliquer le tarif maximum. Si vous êtes ressortissants de la MSA, merci de nous fournir une attestation de Quotient Familial de cet organisme.



Coupon à redonner avec le dossier d'inscription :

Je soussigné

M'engage à avoir lu et pris connaissance du règlement de fonctionnement du club ados, et à en respecter les conditions.

Fait à

Le.....

Signature du responsable légal :